ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élections européennes

Question écrite n° 27630

Texte de la question

M. Jean Gaubert souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le prochain scrutin pour l'élection des députés européens. En effet, l'abstention, à ce scrutin particulièrement, ne cesse d'augmenter de façon très importante. De 39,3 % en 1979, elle a atteint 47,3 % en 1994, puis 53 % en 1999. Cela signifie que moins d'un citoyen sur deux pouvant voter n'exerce pas ce droit et ce devoir. Cette situation est particulièrement inquiétante, elle représente un vrai danger pour notre démocratie et pour l'Europe. Il lui demande donc quelles dispositions elle entend prendre afin que le prochain scrutin ne soit pas l'occasion de battre un nouveau record d'abstention.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur le risque d'abstention aux élections européennes qui auront lieu du 10 au 13 juin 2004. La ministre déléguée aux affaires européennes est consciente des risques d'abstention aux prochaines élections. Cette préoccupation inspire très largement son action au sein du ministère des affaires étrangères et la conduit à de multiples initiatives de communication et à de fréquents déplacements à travers la France, notamment dans le cadre des « Rencontres pour l'Europe » au cours desquelles elle intervient sur divers thèmes d'intérêt européen. Elle mène par ailleurs une action concrète de sensibilisation des citoyens aux questions européennes, en vue de l'élargissement de l'Union le 1er mai 2004 et des élections des députés européens le 13 juin. Son soutien en faveur des Info-Points Europe souligne sa détermination pour la préservation d'une source d'informations accessible et de proximité, ouverte au grand public. De même, une campagne de communication radio à destination des citoyens français, mais également des citoyens européens issus des vingt-quatre autres États membres et résidant en France, a permis d'inciter à l'inscription sur les listes électorales et les listes électorales complémentaires en vue du scrutin du 13 juin. C'est une population de 1 057 000 personnes qui était ainsi visée par cette campagne civique. Néanmoins, la ministre insiste également pour une mobilisation des partis politiques, qui pourront mettre l'accent sur la lutte contre l'abstentionnisme au cours de la campagne électorale, et participer activement à la promotion de l'image de la construction européenne auprès de nos concitoyens. Enfin, les célébrations organisées à l'occasion de l'élargissement de l'Union, entre le 30 avril et le 9 mai, devront permettre de mieux sensibiliser les Français aux enjeux européens.

Données clés

Auteur : M. Jean Gaubert
Circonscription : Côtes-d'Armor (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 27630
Rubrique : Élections et référendums
Ministère interrogé : affaires européennes
Ministère attributaire : affaires européennes

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE27630

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8321
Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3164